



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du rôle d'accueillant familial

Question écrite n° 28702

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des accueillants familiaux agréés pour les personnes dépendantes, âgées, handicapées, malades ou convalescentes. En France, plus de 10 000 accueillants familiaux agréés partagent leur quotidien avec 15 000 personnes dépendantes, âgées, handicapées, malades ou convalescentes. Ce mode de prise en charge propose une solution de répit aux familles qui n'ont plus la possibilité de s'occuper d'un de leurs membres concernés par le handicap ou le grand âge. Il propose aussi l'accueil, en dehors de toutes structures, de personnes souvent sans familles, qui, du fait de leur état de santé, ne peuvent subvenir à leurs besoins et qui ne peuvent trouver de solution en établissement faute de places disponibles. En général ces personnes accueillies chez des accueillants familiaux bénéficient aussi de l'aide d'associations, structures professionnelles adaptées diverses qui interviennent à domicile pour soulager dans la journée l'accueillant familial. Or, depuis le début de la période de confinement liée à la crise sanitaire sans précédent que connaît la France sur l'ensemble du territoire, ces accueillants familiaux, confinés comme tous les français ont le sentiment de se trouver totalement abandonné par les pouvoirs publics. Ils assument seuls, 24 heures sur 24, la charge des personnes qu'ils accueillent sans que personne ne semble se préoccuper de leur situation alors même que s'ils n'existaient pas, les hôpitaux ou structures adaptées (foyer de vie, foyer d'hébergement, maison de convalescence, EHPAD...) seraient dans la plus totale incapacité de faire face aux demandes d'accueil supplémentaire qui leur seraient adressées. Pourtant, l'accueil familial n'entraîne aucune dépense pour l'État, il peut même être considéré comme une source d'économies puisqu'il libère des places dans les hôpitaux et les établissements de personnes âgées pour des gens qui en ont réellement besoin, tout en créant des emplois de proximité. Cet accueil familial n'est pas assez reconnu et les périodes comme celle que la France vit le montre encore davantage. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour mieux reconnaître l'accueil familial.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28702

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2938

Question retirée le : 1^{er} septembre 2020 (Fin de mandat)